

27/05/2019

L'OBSERVATOIRE AGRICOLE DE LA BIODIVERSITÉ : UN PROGRAMME DE SCIENCES PARTICIPATIVES POUR LES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE !

Mis en place depuis 2009 à l'initiative du Ministère en charge de l'agriculture (MAA aujourd'hui), l'**Observatoire agricole de la biodiversité** (OAB) est destiné à tous les acteurs de l'agriculture. Le Muséum national d'histoire naturelle (**MNHN**) assure la coordination scientifique du programme, en partenariat avec l'Université de Rennes 1 et le LADYSS, laboratoire du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (**APCA**) vient en appui pour l'animation locale. L'OAB permet donc aux professionnels de l'agriculture et aux chercheurs d'étudier la biodiversité des milieux agricoles en faisant le lien avec les pratiques culturales.

Qui peut participer ?

Tous les acteurs du monde agricole : agriculteurs, établissements d'enseignement agricole, Chambres d'agriculture, Instituts techniques agricoles, etc.

Comment suivre la biodiversité ?

Rien de plus simple ! L'OAB propose 4 protocoles simples et standardisés pour observer des groupes d'espèces de milieux agricoles :

- Nichoirs à **abeilles solitaires** 
- Transects **papillons** 
- Planches à **invertébrés terrestres** 
- Placettes **vers de terre** 

Ces protocoles s'accompagnent d'outils pédagogiques pour apprendre à identifier les espèces et mieux comprendre les écosystèmes agricoles. Pour en savoir plus sur la mise en œuvre des protocoles, nous vous invitons à consulter le site en ligne de l'OAB : <http://observatoire-agricole-biodiversite.fr/> en allant sur l'onglet « LES OUTILS ».

Avec quelles finalités ?

Ce programme a pour but de sensibiliser les observateurs volontaires à la faune sauvage dans les milieux agricoles. Il permet également de contribuer à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité ordinaire et ses interactions avec les pratiques agricoles. Ces connaissances sont exploitées par les chercheurs du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) pour dégager des grandes tendances sur l'état et l'évolution de la biodiversité en France. Enfin, l'OAB offre l'opportunité de rejoindre un réseau d'acteurs, agriculteurs ou citoyens impliqués dans la prise en compte de la biodiversité.

Quelle(s) utilité(s) pour les participants ?

L'OAB engendre la collecte d'une grande quantité de données sur l'ensemble du territoire français métropolitain. Cette collecte donne lieu à une publication annuelle sous forme de bilan. Ainsi, les participants peuvent positionner leurs résultats par rapport aux tendances nationales. Faire partie d'un réseau d'acteurs du milieu agricole est aussi un véritable atout pour échanger (sur les pratiques, les expérimentations, les innovations, etc.) et s'inspirer des uns et des autres.

Devenir référent ?

Parmi les participants de l'OAB, certains sites ont choisi de devenir des référents sur leur territoire et ont reçu la labellisation « site de démonstration » de l'OAB. En plus de mettre en œuvre au moins un des 4 protocoles proposés, ils créent un dispositif de valorisation autour de la biodiversité (panneaux explicatifs, portes ouvertes, accueil d'un public extérieur, formations, ...). Ce sont aussi des sites d'expérimentation et d'innovation en matière de pratiques agricoles.

Des nouveautés !

Parce que l'OAB ne se repose pas sur ses acquis, nous proposons cette année un 5^{ème} protocole ! Ce dernier consiste à enregistrer des ultrasons de **chauves-souris** pendant la nuit en posant un détecteur au milieu d'une parcelle agricole. Ce protocole est actuellement en phase de test dans quelques lycées agricoles et Chambres d'agriculture.



Autre grande nouveauté qui s'annonce pour 2020 : le site de l'OAB fait peau neuve ! L'ancien site sera remplacé en début d'année prochaine pour laisser place à un site plus ergonomique et plus intuitif. Il sera conçu pour permettre une navigation fluide et faciliter la saisie des données collectées.

Contacts

- OAB : Nora ROUILLIER, Rose-Line VERMEERSCH
contact@observatoire-agricole-biodiversite.fr – 01 40 79 53 97
- Enseignement agricole : Marine GERARDIN,
marine.gerardin@mnhn.fr – 01 40 79 30 87
- Chambres d'agriculture (APCA) : Marion DEMADE,
marion.demade@apca.chambagri.fr – 01 53 57 10 36
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) : Christophe PINARD,
christophe.pinard@agriculture.gouv.fr – 01 49 55 44 70